

AU FIL DU RIEUFRET

L'actualité et les dernières nouvelles de Saint-Michel-de-Rieufret

AU PROGRAMME

PAGE 3

LE CHEMIN ROUMIEU
DEVIENT UNE ZONE DE
RENCONTRE

PAGE 5

ADRESSAGE : LA SUITE ?

PAGE 7

DEPOTS SAUVAGES :
PRESERVONS NOTRE
ENVIRONNEMENT

PAGE 9

RENTREE SCOLAIRE &
ELECTIONS CMJ 2026

PAGE 10

BIENVENUE DANS
L'ÉQUIPE MUNICIPALE !

A NE PAS MANQUER



PAGE 12

FETE DE LA
SAINT-MICHEL

A LA UNE



Rejoignez-nous
sur notre page
Facebook



notre site internet
<https://www.saint-michel-de-rieufret.fr>

EDITO DU MAIRE

J'adresse, en cette nouvelle rentrée, **une pensée à nos écoliers**, qui retrouvent le chemin de l'école avec, je l'espère, enthousiasme et curiosité, ainsi qu'à **leurs enseignants et à l'ensemble du personnel communal**, qui œuvrent chaque jour pour accompagner nos enfants dans les meilleures conditions.

Je souhaite également **une très belle rentrée à tous les villageois, aux associations et à tous ceux qui font vivre notre commune** par leur engagement, leurs initiatives et leur présence au quotidien.

Lors de ce début de mandat, **plusieurs sujets importants** ont impacté notre commune, notamment dans le cadre de la mise en place du **PLUi**. Je tiens à remercier sincèrement toutes celles et ceux qui se sont mobilisés, qui ont participé aux échanges, partagé leurs observations et apporté leur soutien. Cette implication témoigne de l'attachement de chacun à l'avenir et à la préservation de notre village. **Votre mobilisation et votre confiance sont précieuses pour le Conseil municipal.**

Je souhaite remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé aux rondes de surveillance lors des **périodes de forte vigilance incendie** cet été. Leur engagement a contribué à la sécurité de notre commune.

Enfin, un grand merci à tous les généreux donateurs qui se sont mobilisés pour venir en **aide aux personnes sinistrées** par les grands incendies de cet été. Cette solidarité est une belle illustration de l'esprit qui anime notre village.

Pour le Conseil municipal, cette rentrée va lancer **plusieurs sujets de fond** qui engageront l'**avenir de notre commune**.

Nous poursuivrons notamment notre réflexion autour du **Plan communal de sauvegarde**, afin de renforcer notre préparation et notre capacité à faire face aux situations de crise.

L'**obligation légale de débroussaillage** fera également partie de nos priorités, dans un contexte où la prévention du risque incendie est plus que jamais essentielle.

Nous travaillerons aussi à l'élaboration d'un **plan de modernisation de nos bâtiments communaux** pour les prochaines années. Il s'agit d'anticiper, de prioriser et de programmer les travaux nécessaires afin de préserver notre patrimoine communal, d'améliorer son fonctionnement et de répondre aux besoins de demain.

Cette rentrée marquera également le début de la **préparation budgétaire pour 2027**. Dans un contexte financier qui nous invite à la prudence, les prochains mois seront consacrés à une **gestion rigoureuse de nos dépenses et à la consolidation de nos finances**, avec un objectif clair : reconstituer progressivement nos capacités d'autofinancement et renforcer notre sécurité financière. Cette démarche doit nous permettre d'aborder la seconde partie du mandat avec des bases solides et de retrouver les marges de manœuvre nécessaires pour engager de nouveaux investissements au service de la commune et de ses habitants.

En cette rentrée, continuons à faire vivre notre village avec cet esprit de solidarité, de dialogue et d'engagement collectif qui nous rassemble.

Au nom du Conseil municipal, je vous souhaite à toutes et à tous une très belle rentrée, pleine de projets, de réussites et de moments partagés.

Alexis VANDEKERCHOVE

PAGE 1

PLUI - CARRIERES - LGV

Le 18 Juin, le conseil municipal a émis un **avis défavorable** à l'approbation du second arrêt du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** de la Communauté de communes Convergence Garonne.

Par cette décision, les élus ont souhaité exprimer leur **opposition aux incohérences** relevées dans ce projet et défendre les intérêts de notre commune.

A l'issue de ce conseil municipal extraordinaire, une réunion publique s'est tenue à la salle des fêtes afin de présenter aux habitants les raisons de cette décision. Les représentants de l'association LGVEA sont ensuite intervenus pour exposer les conséquences potentielles du projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) sur notre territoire. Enfin, Richard MAIRE est revenu sur les impacts des carrières existantes ainsi que sur les inquiétudes suscitées par d'éventuels projets d'extension ou de création.

“

Ensemble,

continuons à faire entendre la voix de notre commune

afin de préserver un avenir serein

pour les générations futures

”

Afin d'afficher clairement la position de la commune, des **bandoles exprimant notre opposition** aux projets de LGV ainsi qu'à l'extension et à la création de nouvelles carrières ont été installées aux entrées du village et sur la façade de la mairie.

Malgré les nombreuses propositions et le travail important mené par le Maire pour faire évoluer le document, le deuxième arrêt du PLUi a été adopté par le Conseil communautaire de Convergence Garonne le 15/07/2026.

La municipalité reste pleinement mobilisée pour défendre la qualité de vie de ses habitants, préserver notre cadre de vie et veiller à un développement respectueux de notre territoire.

NOS BANDEROLES :



LE MARQUAGE AU SOL FAIT PEAU NEUVE



Votre sécurité étant notre priorité, les marquages au sol sur toute la commune ont été rafraîchis pour une **meilleure visibilité**, comme dans le centre pour les passages piétons utilisés notamment par les jeunes Saint-Michelois pour prendre le bus. **La vitesse excessive** sur notre commune a été un point récurrent abordé lors du tour des quartiers.

La réfection du marquage est une **première étape**. Nous rappelons que **tout le centre de la commune est en ZONE 30**. Nous travaillons avec le Centre Routier Départemental pour trouver les meilleures solutions afin de faire ralentir la vitesse des usagers de nos routes, notamment des camions. La sécurité routière et celle des piétons sont **l'affaire de tous !**

Ensemble, restons vigilants pour préserver la sécurité de chacun, faisons de cet espace un lieu de partage où la sécurité de tous reste la priorité.

ZONE 30



**Ralentir,
c'est protéger
tout le monde !**

Afin d'**améliorer la sécurité et l'accessibilité** de tous les usagers, **une partie du chemin Roumieu** est désormais aménagée en **zone de rencontre**.

Cet aménagement répond à une difficulté bien identifiée : le trottoir, trop étroit, ne permet pas aux piétons, notamment aux personnes avec une poussette ou à mobilité réduite, de se croiser en toute sécurité sans empiéter sur la chaussée.

Pour remédier à cette situation, une **zone de rencontre**, matérialisée par une signalisation spécifique et un marquage au sol, a été créée.

Dans cette zone :



Les piétons sont prioritaires sur tous les autres usagers



Les piétons, les cyclistes et les véhicules partagent le même espace de circulation



La vitesse est limitée à 20Km/h, afin de garantir une cohabitation sereine et sécurisée

Afin d'**améliorer la sécurité et l'accessibilité** de tous les usagers, **une partie du chemin Roumieu** est désormais aménagée en **zone de rencontre**.

Cet aménagement a pour objectif de **sécuriser les déplacements vers l'école et les courts de tennis**, tout en facilitant les déplacements des personnes à mobilité réduite et de l'ensemble des riverains. Nous remercions chacun pour sa **vigilance** et son **respect** de cette nouvelle réglementation.

Ensemble, faisons de cet espace un lieu de partage où la sécurité de tous reste la priorité.

LE CHEMIN ROUMIEU PASSE EN ZONE DE RENCONTRE



STATIONNEMENT GENANT ET STATIONNEMENT SUR PLACE RESERVEE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR)



Afin d'améliorer la sécurité et le partage de l'espace public, le conseil municipal a adopté, le 21 Juillet 2026, une délibération visant à **renforcer la lutte contre les stationnements gênants et les stationnements illicites sur les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite.**

Habituellement, seules les personnes titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) peuvent stationner sur ces emplacements. Cependant, la municipalité veillera à **garantir l'accès à ces places aux personnes dont les déplacements sont difficiles**, à savoir :

- ✓ Les personnes en fauteuil roulant ;
- ✓ Les personnes utilisant une canne, un déambulateur ou des béquilles ;
- ✓ Les personnes âgées dont la mobilité est réduite ;
- ✓ Les femmes enceintes ;
- ✓ Les personnes accompagnées de jeunes enfants en poussette ;
- ✓ Les personnes souffrant d'un handicap moteur, sensoriel ou cognitif ayant un impact sur leurs déplacements ;
- ✓ Les personnes temporairement blessées (jambe dans le plâtre, entorse, etc..).

CE QUE PRÉVOIT LA RÉGLEMENTATION

Le stationnement gênant



35 €

amende forfaitaire, pouvant être majorée à 75 €

Le stationnement sur une place réservée aux PMR, sans autorisation



135 €

amende forfaitaire

Chaque place occupée sans droit est une place retirée à une personne qui en a réellement besoin.



Ensemble, adoptons les bons réflexes et faisons preuve de civisme. Le respect des règles de stationnement contribue directement à la qualité de vie et à la sécurité de chacun.

ADRESSAGE



La loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) a été adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat les 8 et 9 février 2022.

Cette loi implique, pour les communes de moins de 2000 habitants, de **réguler leurs données d'adressage** (art. 169 de la loi n° 2022-217 du 21/02/2022). Ainsi le conseil municipal doit procéder à **la dénomination des voies et à la numérotation de toutes les habitations** de façon simplifiée pour, entre autres, faciliter le travail des services de secours, des opérateurs de réseaux, des livreurs, etc...

Ces données seront versées dans des « bases adresses locales » (BAL) qui viendront alimenter la « Base Adresse Nationale » (BAN) (<https://mes-adresses.data.gouv.fr>).

Cette obligation devait être réalisée pour le 1^{er} Juin 2024. Nous avons donc repris le travail effectué par le précédent conseil municipal et l'avons terminé, en concertation avec LA POSTE, afin de rentrer en conformité avec cette loi.

1

Avant la fin d'année, les nouveaux panneaux de rues seront installés sur la commune.

2

Vous serez invités à venir récupérer en mairie votre nouveau numéro de maison, si celui-ci change, ainsi qu'un certificat de numérotage qui vous aidera à faire vos démarches administratives.

3

Le site <https://www.service-public.gouv.fr> vous sera utile pour procéder à votre changement d'adresse.

4

Si toutefois vous souhaitez une aide pour ces démarches, France Services pourra vous recevoir sur rendez-vous tous les premiers mardis de chaque mois (05.56.76.93.74 ou cadillac@france-services.gouv.fr).

TOUR DES QUARTIERS : MOMENT D'ÉCHANGE APPRÉCIÉ

Durant le mois de Juin, les élus sont allés à la rencontre des habitants dans le cadre du **tour des quartiers**. Ce temps d'échange a rassemblé de nombreux participants, que nous remercions chaleureusement pour leur présence et leur implication.

Ces rencontres ont permis de recueillir de nombreuses remarques et propositions concernant la vie quotidienne dans notre commune. Parmi les principaux sujets évoqués figuraient **la sécurité routière, l'entretien de la végétation** en bordure des propriétés, **la sécurisation des cheminements piétons** ainsi que plusieurs points nécessitant une attention particulière.

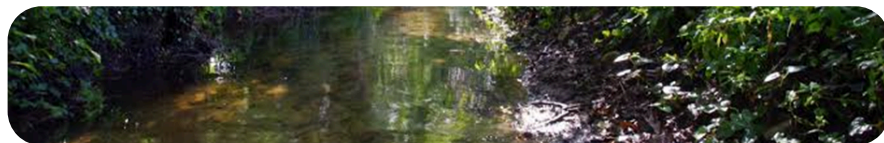
Ce tour des quartiers a également été l'occasion de présenter aux habitants du quartier de Carjuzan le projet de sécurisation de la voirie et de création d'un cheminement piéton.

Les échanges constructifs ont permis de valider les grandes orientations de cet aménagement, qui répond aux attentes exprimées par les riverains.

Ces moments de proximité sont **essentiels**. Ils permettent de mieux comprendre les besoins de chacun, d'expliquer les projets municipaux et de construire ensemble les améliorations de notre cadre de vie. **Ils seront renouvelés au cours de la mandature.**

Un grand merci à toutes les personnes qui ont pris le temps de venir échanger avec nous. Vos remarques, vos idées et votre participation sont précieuses et contribuent à faire **avancer notre commune**.

RAPPEL AUX HABITANTS : COURS D'EAU



Pour rappel, tous les riverains d'un cours d'eau (Rieufret / Baradot) doivent l'entretenir.

✓ VOS DROITS :

- **Vous êtes propriétaire de la berge** et, dans certains cas, de la moitié du lit du cours d'eau.
- **Vous pouvez utiliser l'eau pour un usage privé** (arrosage, abreuvement), sous réserve de **respecter la réglementation en vigueur**.
- Vous bénéficiez du droit de pêche sur votre propriété (avec la Cotisation Pêche Milieux Aquatiques, CPMA).



VOS DEVOIRS :

- **Entretenir le cours d'eau** pour assurer le bon écoulement de l'eau et préserver les berges et la biodiversité.
- **Laisser un accès** aux agents des entreprises mandatées pour les travaux d'entretien.



LES BONS GESTES :

- ✓ Favoriser les essences locales (saules, aulnes, iris des marais...).
- ✗ Éviter les espèces invasives (Renouée du Japon, Buddleia...).
- ✗ Ne jamais jeter de déchets, même des déchets verts, dans le cours d'eau.
- ✓ Préserver les zones humides et les espaces d'expansion des crues.

 *Préserver
nos cours d'eau,
c'est protéger
notre ressource
en eau et en biodiversité*



QUAND INTERVENIR ?

- Hiver : entretien des arbres de berge.
- Août à octobre : travaux dans le lit du cours d'eau.



RAPPEL AUX HABITANTS : VEGETATION

À l'occasion du tour des quartiers, plusieurs habitants ont attiré notre attention sur des **difficultés de circulation des piétons** liées à un **entretien insuffisant de la végétation** en bordure de certaines propriétés. Nous rappelons que chaque propriétaire ou riverain est tenu d'entretenir les arbres, arbustes et haies situés en limite de sa propriété afin qu'il ne déborde pas sur les voies publiques ou les trottoirs.

Cet entretien est indispensable pour :

- ✓ **Garantir la sécurité et le confort des piétons**, notamment des personnes à mobilité réduite et des familles avec poussettes ;
- ✓ **Préserver la visibilité** des panneaux de signalisation et des intersections ;
- ✓ Éviter que les branches n'entrent en contact avec les réseaux aériens (électricité, télécommunication et éclairage public).

Un entretien régulier de la végétation contribue à la sécurité de tous et participe à la qualité de notre cadre de vie.

Rappel des horaires « bruits de voisinage »

Les jours ouvrables
de 8h30 à 12h30 et
de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h
et de 15h à 19h

Les dimanches
et jours fériés de 10h à 12h

DEPÔTS SAUVAGES

Les dépôts sauvages représentent **un enjeu environnemental, sanitaire et citoyen majeur.**

Depuis notre prise de fonction, **plus d'une quinzaine de dépôts sauvages** ont été recensés sur notre commune.

Abandonner des déchets en pleine nature, en bord de route ou dans les espaces publics dégrade nos paysages, pollue les sols et les cours d'eau, menace la biodiversité et nuit à la qualité de vie de tous.

Face à cette situation, **la lutte contre les dépôts sauvages est l'une de nos priorités.**

Notre action repose sur deux axes :

- **Prévenir et agir**, en organisant des opérations de nettoyage, avec le soutien des associations, des bénévoles et des habitants ;
- **Sanctionner**, lorsque les auteurs sont identifiés. La loi prévoit des amendes pouvant aller **jusqu'à 15 000 €**, ainsi que l'obligation de prendre en charge les frais de remise en état.

Préserver notre environnement est une responsabilité collective.

*Ensemble, restons vigilants,
protégeons notre commune et notre patrimoine naturel !*



UNE PARTIE DE PETANQUE...A L'OMBRE !!



Un terrain de pétanque vient d'être aménagé **au Parc des Chênes**. Conçu comme un **espace convivial et intergénérationnel**, il est **ouvert à tous**, et plus particulièrement aux parents qui souhaitent partager un moment de détente tout en gardant un œil sur leurs enfants profitant des aires de jeux du parc.

Cet aménagement a été **entièrement réalisé par notre agent technique**. Grâce à l'utilisation de matériaux de récupération, sa conception n'a engendré **aucun coût** pour la commune.

Nous espérons que ce nouvel équipement contribuera à faire du Parc des Chênes **un lieu de rencontre, de partage et de convivialité pour tous les habitants.**

Les membres :

Pauline, Véronique,
Natacha, Babeth,
Audrey

Anne, Hélène

Absente :
Guillemette



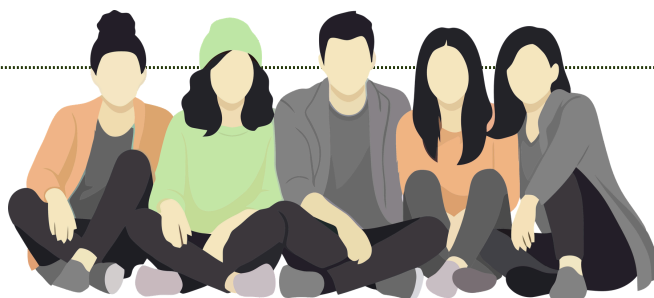
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

- Les mois d'été ont été l'occasion pour l'équipe du CCAS de Saint-Michel-de-Rieufret d'aller **à la rencontre des aînés du village** en faisant du porte à porte afin de s'enquérir de leur état de santé et de leurs besoins si nécessaire pendant les différentes périodes caniculaires traversées.
- Des prises de contact par téléphone ont été également réalisées.
- Ces rencontres ont été l'occasion de **moments d'échanges appréciés de tous**. Pour ceux qui l'ont souhaité, ils ont été répertoriés sur le registre communal.

Le Maire et l'équipe municipale remercient les membres du CCAS pour le travail réalisé au sein de la commune en cette période estivale.



En ce mois de rentrée, **nous rappelons aux jeunes Saint-Michelois (15-21 ans)** qu'ils peuvent passer en Mairie, **des formulaires** sont mis à leur disposition afin qu'ils passent faire part de leurs **projets d'études ou professionnels, autres activités**, et pour lesquels le CCAS peut leur proposer un accompagnement.





LA RENTRÉE À L'ÉCOLE DES TROIS COLONNES DU RIEUFRET

La rentrée 2026/2027 à l'école des trois colonnes du Rieufret est marquée par la **fermeture d'une classe**. En juin dernier les élèves disaient **au revoir à maîtresse Nadège** qui prend ses fonctions en cette rentrée de septembre 2026 à l'école d'une petite commune voisine BALIZAC.

Malgré cela les **maîtresses Yaelle, Laëtitia, Aurélie et maître Olivier**, s'attachaient à garder une dynamique sans faille en faisant vivre cette classe dite « fermée ». Leur **projet** étant d'y aménager un lieu de renforcement des apprentissages en y créant un « **pôle informatique** » et un coin « **lecture bibliothèque** » pour des temps plus calmes.

Nous avons le plaisir d'accueillir cette année **Caroline** qui vient renforcer l'équipe enseignante les vendredis dans le cadre de la décharge de direction assurée par Yaelle.

Le Maire et les élus souhaitent aux élèves et à leurs parents, aux enseignants et aux agents municipaux du périscolaire une très bonne rentrée.



Horaire de classe :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
8h30 à 12h00 et 13h45 à 16h15
Ouverture du portail de l'école de 8h20
à 8h30 et de 13h35 à 13h45



05 56 62 58 51

LE CMJ DE SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET, C'EST REPARTI !



Les élections du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) auront lieu le **15 octobre 2026**

Tu es né entre 2014 et 2016



Tu as envie de représenter les jeunes au sein du village



Alors **passe en mairie récupérer ton dossier de candidature** à l'élection du CMJ qui aura lieu le 15/10/2026.

Le CMJ sera constitué de 7 jeunes élus(es). Ils seront élus par les classes allant du CM1 à la 3ème.

*Retrouve toutes les informations sur le site de
la mairie de Saint-Michel-de-Rieufret*



BIENVENUE DANS L'ÉQUIPE MUNICIPALE !

La commune est heureuse d'accueillir Alicia MERCIER au sein de son équipe administrative, où elle exercera les fonctions d'adjointe administrative.

Alicia a **plusieurs années d'expérience dans la Fonction Publique Territoriale**. Elle a travaillé au sein d'une commune de plus de 5 000 habitants, où elle a exercé dans différents domaines : accueil du public, secrétariat, état civil, service enfance jeunesse et service d'aide à domicile. Cette polyvalence et ces connaissances sur ces différents services publics **correspondent aux besoins de notre commune et viennent ainsi renforcer notre équipe administrative**.

Nous sommes heureux d'accueillir Alicia au sein de notre commune et lui souhaitons la bienvenue ainsi qu'une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions

RAPPELS MAIRIE



Horaires d'ouverture :

Lundi & Vendredi

de 9h à 12h30 et de 14h à 17h45

Mardi

de 14h à 17h45

Mercredi

de 9h à 12h30

Fermeture le Jeudi



05 56 62 52 25



mairie@saintmichelderiefret.fr

**Astreinte
en dehors des horaires
d'ouverture :**

07 57 02 47 51

NUMEROS URGENCES



SAMU



15

URGENCE EUROPEEN



112

**POLICE
SECOURS**



17

**SAPEURS-
POMPIERS**



18

**URGENCE PERSONNES
SOURDES OU
MALENTENDANTES
(PAR SMS)**



114

AUTRES NUMEROS UTILES :

- **HEBERGEMENT D'URGENCE - 115**
- **ENFANCE MALTRAITEE - 119**
- **VIOLENCES CONJUGALES - 3919**
- **HARCELEMENT SCOLAIRE - 3018**

ASSOCIATIONS : RETROUVEZ TOUS LES CONTACTS

LE CLUB DE L'AGE D'OR

05 56 62 52 73 / 06 37 29 74 10
claud.argenta@orange.fr

LA CLÉ DES VIGNES

06 82 35 88 28
contact@lacleidesvignes.fr

LA BOULE SAINT-MICHELOISE

05 56 62 41 35 / 06 32 15 14 24
pargadebernard@msn.com

ENTREZ DANS LA DANSE

06 83 29 64 02
dansezvous33@gmail.com

TENNIS CLUB DU RIEUFRET

06 50 78 02 07
tcrieufret@gmail.com

**YOGA - LES ATELIERS DE
L'ORANGE BLEUE**

06 27 57 18 07
ma.aubertin@gmail.com

MB PILATES

06 62 64 53 48
mbpilates33@gmail.com

SOCIETE DE CHASSE

05 56 62 54 44 / 06 07 88 15 27
sc.saintmicheldereieufret@outlook.fr

AVIRBOL

06 82 69 05 00
avirbol@orange.fr

ZOOM SUR LE PROFIL DE M. BERNARD PARCADE

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je suis installé à Saint-Michel-de-Rieufret depuis 1981. Je suis engagé depuis de nombreuses années dans la vie locale : de 1992 à aujourd'hui, j'ai été élu au District du Langonnais, dont je suis président depuis 2020. J'ai également été président de l'association « L'Âge d'Or ».



Depuis combien de temps êtes-vous engagé dans la vie associative et qu'est-ce qui vous a donné envie de devenir président de l'association ?

Je suis engagé dans la vie associative depuis toujours. À l'origine, je souhaitais créer un comité des fêtes, mais le projet n'a pas pu aboutir. J'ai alors eu l'idée de créer un club de pétanque, qui existe depuis 1989. J'avais seulement 22 ans à l'époque !

Pouvez-vous nous présenter votre association ?

Le club est principalement consacré à la pratique de la pétanque, avec l'organisation de concours et la participation aux différentes compétitions et qualifications.

Quelles sont les principales activités proposées par l'association au cours de l'année ?

Tout au long de l'année, nous organisons différentes manifestations qui permettent de faire vivre le club et de réunir les habitants : concours de pétanque, lotos, concours de belote, repas autour de la pétanque, etc.

Combien comptez-vous aujourd'hui d'adhérents et de bénévoles ?

Le club compte aujourd'hui environ 40 adhérents et peut compter sur une dizaine de bénévoles qui participent à son fonctionnement et à l'organisation des différentes manifestations.

Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans votre rôle de président et dans l'engagement associatif ?

Ce qui me plaît avant tout, c'est de faire fonctionner l'association et de la voir continuer à vivre. Pour moi, la réussite d'un club repose aussi beaucoup sur l'esprit d'équipe et sur le fait de pouvoir compter sur une bonne équipe de bénévoles.

Avez-vous un souvenir, un événement ou une réussite particulière qui vous a marqué depuis votre engagement dans l'association ?

Je garde notamment un très bon souvenir des fêtes organisées avec la municipalité et l'ensemble des associations de Saint-Michel-de-Rieufret. Ces événements étaient l'occasion de rassembler tout le monde et de partager de bons moments entre associations et habitants.

Selon vous, quel rôle joue votre association dans la vie et le dynamisme de la commune ?

Le rôle principal de l'association est de contribuer à faire vivre le village. Le club a également eu une équipe de pétanque qui a participé aux compétitions jusqu'en 2020, ce qui a permis de représenter Saint-Michel-de-Rieufret au-delà de la commune.

Quels sont les projets ou les ambitions de l'association pour les mois ou les années à venir ?

Un rendez-vous important nous attend le 6 septembre prochain avec l'organisation de la Coupe féminine par équipe à Saint-Michel-de-Rieufret. L'équipe de Saint-Michel participera à la demi-finale puis, nous l'espérons, à la finale. C'est une belle occasion de faire vivre la pétanque et de mettre notre commune à l'honneur.

Si vous deviez donner envie à un habitant de rejoindre votre association, que lui diriez-vous ?

Je lui dirais simplement que nous sommes un bon club, avec une équipe de personnes sympathiques et une bonne ambiance. C'est avant tout un endroit où l'on peut pratiquer la pétanque tout en passant de bons moments ensemble.

FETE DE LA SAINT-MICHEL

RENDEZ-VOUS LE 26 ET 27 SEPTEMBRE 2026

Saint-Michel-de-Rieufret vous ouvre ses portes !

À la fin du mois de septembre, le Parc des chênes devient le cœur battant de notre village pour **célébrer la traditionnelle fête de la Saint-Michel**.

Pendant tout ce week-end, habitants, familles, amis et visiteurs, se retrouvent dans une ambiance conviviale et festive pour partager des moments de joie, de musique et de gourmandise ...

AU PROGRAMME :

Samedi 26/09

Toute la journée :

- Fête foraine ;
- Stand sucré ;
- Buvette sur place avec des spécialités portugaises pour grignoter

Début après midi :

- Jeux gratuits pour tous (mur escalade, jeux géants en bois, laser game ou pistolet laser, escalade sur arbre, slack Line Nina)
- 2 structures gonflables pour enfants et ado .

17h30 : Visite commentée de l'église

18h00 : Messe

20h30 : Concert avec le groupe WE ART

Dimanche 27/09

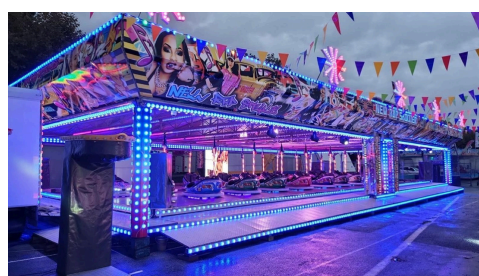
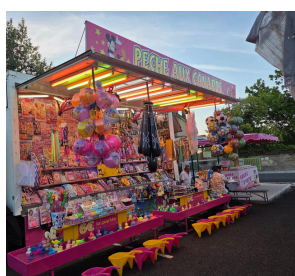
9h30 : Randonnée organisée par le CCAS et la commune avec vente d'objets au profit de la lutte contre le cancer

11h30 : Vin d'honneur offert par la municipalité au parc des chênes
Animé par la bandas Les Manques pas d'Eyres du Barp

À partir de 13h00 : Déjeuner

- Poulet mariné à la broche du Petit Saint Michel et dessert - Prix 16€ adulte
- Nuggets et dessert - Prix 12€ enfant
- **Inscription au bar du Petit Saint Michel avant le mardi soir 22/09/2026**

Toute la journée : Fête foraine et jeux gratuits identiques à la journée du samedi et présence des associations locales



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE